

Introduction (Jean-Paul GAUCHARD)

Notre pays traverse un moment d'extrêmes tensions, les crises se mêlent les unes aux autres.

Sur fond de défi écologique renvoyé aux calendes grecques par le gouvernement malgré l'urgence, notre pays s'empêtre dans une crise sanitaire sans précédent.

Cette crise sanitaire éclate sur un pays déjà à bout de souffle, épuisé par des années de cures libérales. Nos hôpitaux n'ont pas attendu le Covid19 pour être débordés, ils le sont chaque année un peu plus, conséquence directe des politiques libérales portées par les gouvernements qui se succèdent. Pour rappel, 13 000 lits ont été supprimés en 6 ans, 4000 depuis 2017, plus d'une centaine d'hôpitaux publics ont fermé depuis 2013.

On se souvient d'ailleurs que lors du grand débat national, dans cette même salle en 2019, un militant politique, devenu depuis maire-adjoint au sein de la majorité municipale avait publiquement soutenu ces fermetures en parlant de "pragmatisme"

Cette crise sanitaire, qui touche un pays déjà bien éprouvé, vient renforcer l'explosion des inégalités sociales. Plus d'1 million de Français·es ont basculé sous le seuil de pauvreté depuis le printemps. Ils viennent s'ajouter au cortège des inégalités qui n'ont pas cessées de grandir depuis 2017, la suppression de l'ISF nous le rappelle chaque année.

Le 2e confinement qui démarre, pour tenter de juguler l'épidémie dont l'ampleur a "pris par surprise" le gouvernement malgré les alertes de la communauté scientifique depuis des mois, va être dramatique pour notre tissu économique, notre vie sociale, et pour le monde culturel.

Dramatique ?! Pas pour tout le monde Amazon et autres GAFAs voient leurs bénéfices toujours plus grimper sans qu'aucune taxe ou aucun impôt de solidarité ne leur soit imposé.

La République, ce n'est pas qu'une devise, et elle est avant tout sociale : c'est une certaine idée du service public, de la santé, de l'égalité entre citoyens et citoyennes.

Dans ce contexte déjà tendu, surviennent les attentats, à Conflans sainte Honorine où Samuel Paty, professeur d'histoire géographie a été assassiné mais aussi à

Nice, avec l'attentat qui a coûté la vie à trois personnes. Comme nos concitoyens et concitoyennes, nous avons été choqué·es, blessé·es.

Mais ne nous trompons pas de colère. La raison d'agir de ces terroristes reste la même : leur haine de la liberté, et plus largement leur haine de notre mode de vie. Leur but est de nous diviser, de fracturer notre république sociale et laïque, de retourner nos propres armes contre nous-mêmes, de nous pousser nous-même à renier nos valeurs républicaines, à détruire ce que nous sommes.

Certain·es élu·es ont choisi de jouer leur ré-élection sur cette division et n'hésitent pas à porter de fausses et graves accusations contre « les islamogauchistes », concept importé directement de l'extrême droite qui prétend qu'une partie de la gauche, dont les organisations politiques dont font partie certains élus de notre groupe, serait responsable et complice de ces attentats. Nous refusons ces insultes et ces manipulations. Et nous appelons à rester uni·es.

Nous ne pouvons défendre la démocratie et la République en détruisant les principes et les valeurs qui les fondent.

Clés du local (Sonia CANTELOUP)

L'accès au local mis à la disposition des élu·es qui n'appartiennent pas à la majorité municipale pose des difficultés récurrentes qui nous empêchent de nous réunir, de récupérer des documents dans la période qui a précédé la préparation de cette séance du conseil municipal ou d'accéder à la ligne téléphonique que vous avez voulu voir attachée à ce local.

La semaine passée, la porte extérieure qui permet d'accéder au bâtiment de la salle François Mitterrand était inaccessible. Les clés qui nous été fournies ne permettant plus d'ouvrir cette porte.

Lundi dernier, c'était l'épisode des transpondeurs qui ne fonctionnaient pas.

Samedi, une clé d'accès au bâtiment de la salle François Mitterrand a été fournie à l'un d'entre nous. Clé qui cette fois-ci fonctionne mais nouvel obstacle au niveau de la porte du local mis à la disposition des élu·es : la porte est équipée d'un transpondeur, installé sans même en avoir informé les usagers du lieu, rendant impossible l'accès au local.

Un transpondeur sur la porte du local des élu·es de l'opposition ?

Pour quelles raisons ? ce type d'installation sur les serrures permet la définition d'amplitude horaire, elle permet aussi le traçage nominatif des allers et venues.

On est prêts à admettre qu'il n'y a pas là de volonté de surveiller l'activité des élu·es de l'opposition mais on a de quoi s'interroger.

Après avoir écarté des représentations l' élu communautaire d' lfs qui ne fait pas partie de votre majorité et cela de façon délibérée et assumée de votre part, après avoir empêché une partie du vote de notre groupe aux élections sénatoriales, l'accès au local de notre groupe nous est rendu impossible ! Vous admettez que ça fait beaucoup et qu'une fois de plus nous pouvons douter de votre volonté réelle à apporter de la considération aux élu·es de l'opposition !

3. CA Lycée Rabelais (Jean-Paul GAUCHARD)

Nous souhaitons que Allan BERTU soit titulaire et non suppléant.

Pour au moins 2 raisons : équilibre et assiduité.

Equilibre : Les deux personnes représentant Caen-la-Mer sont déjà issues de votre majorité.

Assiduité : La pratique nous montre aussi que lorsque vous êtes censés représenter la collectivité au sein du CA d'un établissement d'enseignement : on ne vous y voit pas beaucoup. Je siége au CA du collège Senghor en tant que représentant des parents d'élèves. En 5 ans, je n'ai jamais vu siéger les représentants de Caen-la-Mer qui étaient lors de la précédente mandature : Michel Patard-Legendre et Thierry Renouf !

6. Convention avec l'EPFN (Jean-Paul GAUCHARD)

D'accord avec l'esprit d'ensemble : assurer la maîtrise foncière du secteur pour éviter que les coups partent de toutes parts et éviter que l'aménagement global de ce secteur d'entrée de ville soit disharmonieux et faire en sorte qu'il s'inscrive en cohérence avec le PRU en cours. C'est d'ailleurs ce que préconisait l'Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLU de la Ville.

Mais plusieurs questions et remarques, sous formes de réserves :

Pourquoi est-ce que Caen-la-Mer se désintéresse désormais de ce secteur ?

Sur le périmètre du Programme de Renouvellement Urbain, c'est Caen-la-Mer qui portait le risque financier. Là, c'est la ville qui prend ce risque. Si tout se passe bien : la ville n'aura même pas à acquérir les espaces fonciers et les bâtiments existants et l'ensemble sera porté par les acquéreurs publics ou privés : bailleurs ou promoteurs.

Mais si tout n'est pas acquis dans la période des 5 ans, ce sera à la ville d'assumer les coûts de l'acquisition mais aussi les coûts des indemnités s'il n'y a pas de relocalisation des activités existantes sur ce secteur, les coûts de l'expropriation

lorsqu'il s'agira de compenser un chiffre d'affaires ou un revenu lié à la location des garages par exemple ou à la nécessité de relocaliser. Certaines activités actuellement présentes sur cette zone sont particulièrement lucratives et malgré la caricature qui en est faite régulièrement en conseil ou en commission, elles répondent à un besoin social réel. On sait d'expérience avec le programme de renouvellement urbain La Plaine NE que ces questions d'indemnisations peuvent peser très lourd !

Pour les bâtiments présents sur le secteur, la ville devra également assumer le coût de leur surveillance et de leur sécurisation.

Selon vous, il s'agit d'un secteur à forte pression immobilière. Les promoteurs sont dans les starting-blocks. On estime que le portage ne durera pas longtemps et qu'il est sans grand risque financier mais est-ce qu'on ne sous-estime pas les « surcoûts collatéraux » ?

Cette délibération n'est en fait pas aussi futile qu'il n'y paraît. Elle engage fortement notre collectivité pour plusieurs années et on aurait apprécié, même si sur ce conseil municipal, elle se limite à une délibération, que cette question puisse faire l'objet au préalable de discussions dans le cadre de la commission urbanisme et non simplement d'une information en commission « Finances, administration générale... ».

En raison des risques qui nous semblent sous-évalués et l'absence de discussion préalables entre élu-es du CM, nous nous abstenons sur le vote de cette délibération.

7. Restauration collective (Jean-Claude ESTIENNE)

Comme vous le savez, nous pensons qu'il existe à Iles la possibilité de construire un projet alimentaire territorial s'appuyant sur les circuits courts et le bio, et notamment en encourageant le développement d'un maraichage local. Un tel projet alimentaire permettrait d'aller vers une reprise en main par la collectivité de l'alimentation des restaurants scolaires et des ACM. Bien sûr, un tel projet est complexe et ne peut pas se décréter du jour au lendemain.

La délibération que vous nous proposez consiste à valider, pour plusieurs années, un marché de restauration collective fournie par un prestataire industriel. Aucune réflexion n'a été engagée sur d'autres pistes possibles. Nous le regrettons.

Dans ce marché, il est prévu que des repas préparés dans l'atelier de l'industriel soient livrés le matin de bonne heure par le prestataire dans les écoles dans des plats en plastiques. Les aliments sont réchauffés le midi par des agents de la ville dans ces mêmes plats en plastique.

Vous vantez une démarche qui a consisté à mener une consultation des parents d'élèves. Mais on constate qu'avec ce choix de prestataire, leur demande de changement de contenants n'est pas prise en compte. La réponse des industriels est toujours la même, leur argumentaire est bien rodé : le poids et le volume des barquettes en inox pour le transport et la manipulation. Pour autant des alternatives existent et de nombreuses collectivités font le choix du zéro plastique.

Je souhaite en profiter pour expliquer pourquoi nous focalisons sur le plastique.

- Contrairement à ce que chantait le groupe Elmer food beat dans ma jeunesse : le plastique, ce n'est pas toujours fantastique ! D'une part, cela ne se recycle pas et on en retrouve partout dans l'environnement et d'autre part, lors du réchauffage, cela dégage des résidus qui peuvent avoir un impact sur la santé. Par soucis d'honnêteté, nous notons que le prestataire retenu s'engage à une réutilisation des plastiques via une filière de fabrication de mobilier urbain.
- Et puis, le zéro plastique, c'était un de vos engagements de campagne, au point même que tout semblait déjà acté au moment de la campagne. Visiblement cette promesse électorale n'est pas prête d'être tenue. Les électeurs et électrices, et plus singulièrement les parents d'élèves, apprécieront.

Toutefois, nous notons que le prestataire a pris des engagements qui devraient venir apporter une amélioration à l'offre actuelle :

- Un travail sur le gaspillage alimentaire
- Un meilleur accompagnement des agents de la ville
- Un livre d'or présent dans chaque cantine scolaire
- L'utilisation de produits locaux et de saison

Pour autant, ce ne sont que des engagements et il faudra voir ce qu'il en sera réellement.

Nous souhaiterions, à ce propos, que les élus au conseil municipal puissent périodiquement évaluer, de manière inopinée, la qualité des repas proposés aux enfants.

Enfin, du fait de l'importance que nous accordons à la qualité de la restauration collective, à l'éducation au goût, à la saveur des aliments, à la saisonnalité, aux circuits courts, à la réduction de la part carné et surtout à la santé de nos enfants, nous ne voterons pas favorablement sur cette délibération. Pour autant, compte tenu qu'aucune autre solution alternative n'a été étudiée, et dans un souci de responsabilité, nous ne voterons pas contre.

9. Modification du règlement et de la convention du dispositif d'aides à l'accession à la propriété (Jean-Paul GAUCHARD)

Nous sommes surpris des termes de cette modification du règlement des aides à l'accession sociale à la propriété.

Il apparait aberrant que dans la période de crise sociale actuelle, il puisse être rendu plus facile pour les promoteurs de s'exonérer de la clause d'insertion. On peut bien sûr choisir de faire confiance à CALMEC qui doit rendre un avis sur le caractère exceptionnel lié à la conjoncture économique mais nous ne voudrions pas que cette modification du règlement permette trop facilement à des promoteurs de mettre de côté les entreprises d'insertion qui vont elles aussi subir de plein fouet la crise économique en cours.